

République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de THANVILLÉ

ARRÊTÉ N°04/2020
Délégation aux adjoints

Le Maire de la Commune de Thanvillé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 29 mai 2020, M. Clément WENDLING, 1^{er} adjoint au Maire, est désigné pour remplacer le Maire dans la plénitude de ses fonctions, en cas d'absence ou de tout empêchement et à défaut, un autre adjoint dans l'ordre des nominations.

Article 2 : A compter du 29 mai 2020, M. Clément WENDLING, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les bâtiments communaux
- L'urbanisme
- Le cimetière
- La voirie (suivi et entretien)
- La sécurité (aires de jeux, rues, personnels)

Article 3 : A compter du 29 mai 2020, M. Xavier GARRÉ, 2^{ème} adjoint au Maire, est chargé d'intervenir dans les domaines suivants :

- Les finances
- L'économie
- Suivi de l'ordonnancement des mandats de paiement et des titres de recettes
- La préparation du budget

Article 4 : A compter du 29 mai 2020, Mme Laurence MACQUART, 3^{ème} adjointe au Maire, est chargée d'intervenir dans les domaines suivants :

- L'information et la communication auprès des habitants de la commune
- L'animation du site internet
- Le scolaire
- Le périscolaire
- Les relations avec les associations

Article 5 : Ces délégations entraînent délégations de signature des documents. La signature par les adjoint-e-s des pièces et des actes devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire »

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- La Trésorerie de Villé

Fait à Thanvillé, le 10 juin 2020

**Le Maire,
Patrick BUHL**

